



Gratuite
FORMATION
5 demi-journées
en 2024

FDC07

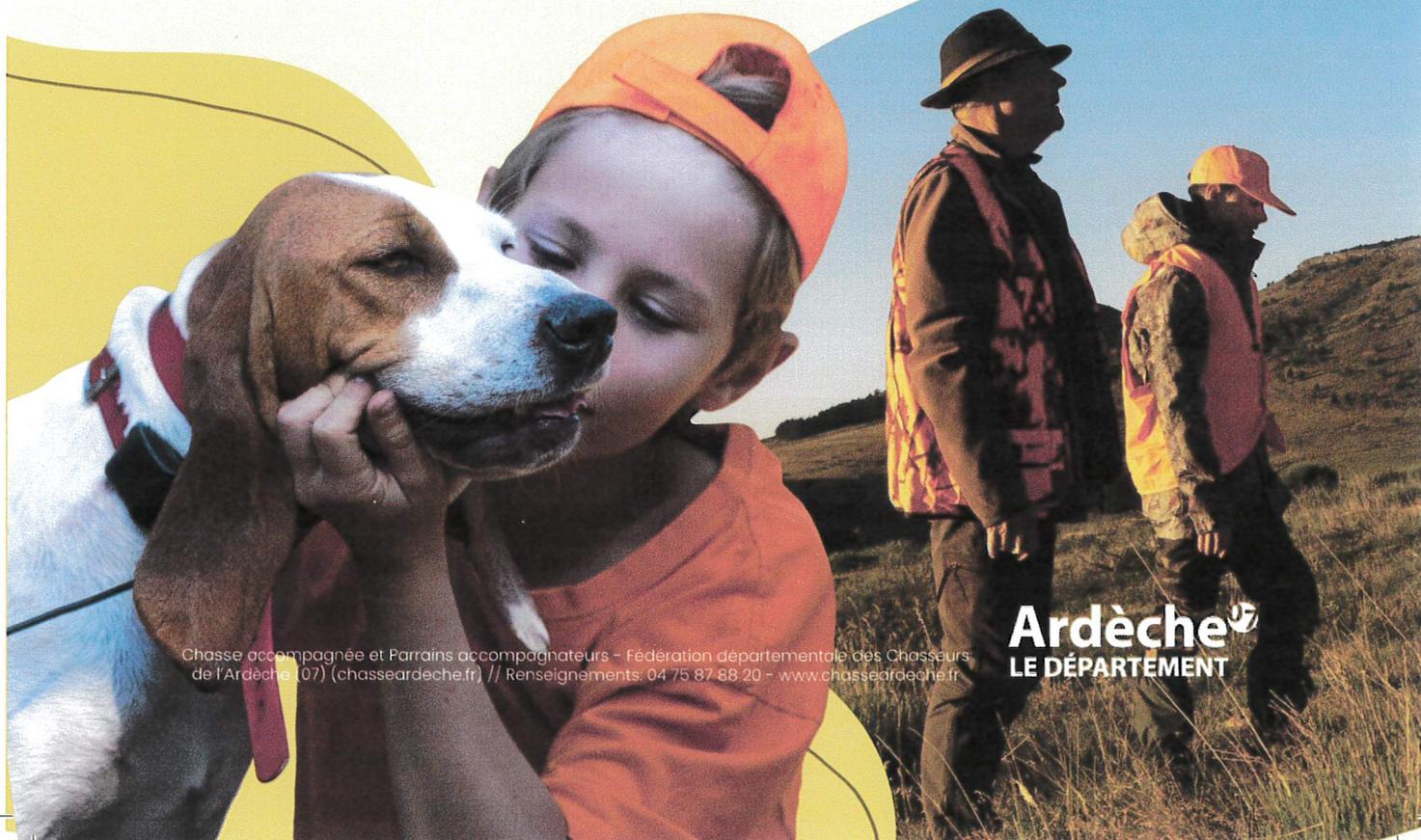
Découvrir
la chasse accompagnée

En savoir +
sur notre site !



vos parrains sur une durée d'un an à compter de la formation
ou de la délivrance de l'attestation.

La fédération des chasseurs de l'Ardèche propose
5 demi-journées de formation pour l'année 2024.



Venez à la découverte de la chasse accompagnée

Vous hésitez à « franchir le pas » de l'examen du permis de chasser ? Testez la chasse accompagnée !

La chasse accompagnée est un dispositif à l'identique du « permis de conduire accompagné ».

Elle permet l'utilisation d'une arme pour deux « filleul + accompagnateur ».

Précision technique 😊 : la personne en « chasse accompagnée » peut suivre son ou ses parrain-s- sur tous les territoires de chasse où chasse celui (celle)-ci. Dans la mesure où il n'y a qu'une arme pour deux, il n'y a aucune cotisation à régler pour la chasse accompagnée.

Pour les parrains (accompagnateur) renseignez-vous auprès de votre assurance responsabilité civil chasse si elle couvre bien la personne que vous allez accompagner.

Pourquoi passer la formation de chasse accompagnée ?

La chasse accompagnée permet de découvrir le monde de la chasse avec des chasseurs expérimentés permettant ainsi une **transmission, un partage et une découverte**.

A partir de quel âge je peux pratiquer la chasse accompagnée ?

La formation est possible dès l'âge de 14.5ans révolus mais la pratique de la chasse accompagnée ne pourra se faire qu'à partir de 15 ans révolus.

Il n'a pas de limite d'âge ?

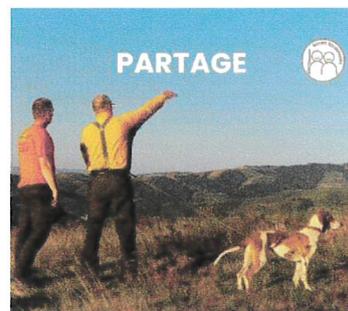
Non la formation est ouverte à tout âge pour venir simplement découvrir si cela vous plaît. Elle a une durée de validité d'un an après le jour de la formation

Les parrains devront-ils être présents le jour de la formation ?

Oui depuis 2020 chaque parrain doit suivre la formation pour être accompagnateur d'une personne qui pratique la chasse accompagnée. Cette formation lui permettra d'obtenir une carte accompagnateur qui sera valable durant 10 années.

Comment m'inscrire à la formation de la FDC ?

Sur le site internet dans la rubrique formation/chasse accompagné il y a un document à télécharger et remplir. Une fois ce document rempli il faut le retourner à la fédération pour valider l'inscription



Quel est le coût de la formation ?

C'est gratuit !! 😁😁😁 N'hésitez pas rejoignez-nous !

Formations 2024

Inscrivez vous pour les lundi 10 juin 2024 après-midi ou le lundi 02 septembre 2024 après-midi.

